Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016 À 20 HEURES

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel COURTOIS, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, CROS Christine, JUBLOT Éric, ARDUIN Noël, BOURGES Danny, CORCUFF Eloïna, GERARDIN Jean-Pierre, DAVEAU Max, JANNOT Gaëlle, BERNARD Fabienne, LAINELLE Clara, LECLERC Jean-Jacques, ROIGNAU Jean-Pierre, TAVELIN Elisabeth, TOURATIER Régis, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, ROIGNAU Stéphanie, BOURGEOIS Florian, ZIMMERMANN Sonia, MANTEZ Chantal, GOIS Sylvie, VAVON Christophe, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie, MOREAU Régis, CHATON Marie-Odile, TAVELIN Roger, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, MARINGE Bruno, GAUDIN Thierry, ROY Daniel, DUBOIS Sylvain, GODARD Joël, PERREAU Michel, POIRIER Régis, COLLARD Claude, PIEDECOCQ Bertrand, MASSON Roland, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, BAILLIET Ghislain, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, MOREAU Martine, VERPY Francis, VILLARDRY Daniel, CONTRAULT Patricia, CHAPUIS Hervé, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, SERVAIS Frédéric, BEULLARD Michel, MOISSETTE Bernard, LEBEGUE Sophie, MAHON Jean.

Absents : Mmes et MM. ACKERMANN Bruno, MOULIN Jean-Claude, SAULNIER Nathalie, ACKERMANN Vanessa, FLET Noël, HORRY Franck, LALES Joël, BUREAU Serge, GRANDJEAN Samuel, BAILLIET Agnès.

Absents excusés : Mmes et MM. Patrick TAVELIN (pouvoir à Eric JUBLOT), Michaël AGIN (pouvoir à Sonia ZIMMERMANN), Rose-Marie VUILLERMOZ (pouvoir à Michel COURTOIS), Francis DELANDRE (pouvoir à Jean-Pierre ROGNONE), Marlène GONSARD (pouvoir à Hervé CHAPUIS), Alain VAVON (pouvoir à Christophe VAVON), Jean-Pierre BOURGOIN (pouvoir à Bernard MALTHET).

M. Bernard MOISSETTE est élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2016

Mme PHO, trésorière de Charny prend la parole pour annoncer son départ au 1er septembre prochain. Présente depuis 4 ans, elle sera remplacée sans période d'intérim et présente à l'Assemblée ses remerciements pour le travail effectué. M. le Maire lui souhaite une bonne affectation.

Approbation du compte-rendu en date du 10 mai 2016 (1 abstention, 64 voix pour).
Approbation du compte-rendu en date du 17 mai 2016 (1 abstention, 64 voix pour).

M. le Maire propose de rajouter un point supplémentaire pour la validation de la réunion du 19 juillet prochain qui avait été annulée lors de la dernière séance. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

M. Michel BEULLARD présente un court métrage intitulé « la leçon du temps », construit par les enfants des NAP et qui a obtenu le 1er prix des centres de loisirs.

1 - Election maire délégué de Prunoy.

Le Maire de la commune déléguée de Prunoy ayant démissionné de ses fonctions, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Maire délégué. M. Gilbert LE DRUILLENNEC se présente comme candidat. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le Président demande à l'Assemblée si un autre candidat souhaite se présenter à ce poste. Personne ne s'étant manifesté, Le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire délégué de Prunoy. Mme Eloïna CORCUFF et M. Eric JUBLOT ont été désigné comme assesseurs. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 65

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 14

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 51

e. Majorité absolue : 26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gilbert LE DRUILLENNEC	51

Monsieur Gilbert LE DRUILLENNEC a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Prunoy et a été immédiatement installé.

2 - Délibération pour approuver l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale.

M. le Maire présente l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre pour une nouvelle communauté de communes issue des fusions des communautés de communes Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre-Val d'Yonne et de l'extension à la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye, des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. La commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.
A ce titre, le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseil municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.
A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Yonne.

Le Conseil Municipal (4 voix contre, 19 abstentions, 42 voix pour), approuve le nouvel arrêté portant sur le projet de périmètre pour un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye-Forterre, Forterre-Val d'Yonne et de l'extension à la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye, communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy tel qu'arrêté par le préfet de l'Yonne, le 11 mai 2016

3 - Délibération projet de dissolution du Syndicat Mixte de Puisaye.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Yonne arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye Forterre-Val d'Yonne et de l'extension à la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye, des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. Dès lors, le périmètre de cette nouvelle intercommunalité disposera d'une emprise territoriale plus large que celle du Syndicat, par conséquent, le périmètre de ce Syndicat sera inclus en totalité dans le périmètre de la nouvelle communauté de communes. Il est donc projeté la dissolution du Syndicat Mixte de Puisaye à compter du 1er janvier 2017 dont la compétence sera transférée à la nouvelle communauté de communes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouvel arrêté portant sur le projet de dissolution du Syndicat Mixte de Puisaye.

4 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention TEPCV pour la création de la cuisine centrale.

M. le Maire sollicite la signature de la convention TEPCV par anticipation pour la création de la cuisine centrale. Cette convention est en cours d'élaboration par le Ministère de l'Environnement et le plan de financement fait apparaître une subvention à hauteur de 50 % du projet. La zone sud de la commune étant propice aux inondations, M. le Maire informe que le site de construction n'a pas encore été défini.
Le Conseil Municipal (2 voix contre, 2 abstentions, 61 voix pour), autorise le Maire à signer la convention TEPCV pour la création de la cuisine centrale.

5 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention APRR et CHARNY OREE DE PUISAYE.

M. Michel BEULLARD présente le projet de création d'un parking de covoiturage situé à l'échangeur autoroutier de l'A6 de Sépeaux. Ce programme intervient dans une optique de développement durable. Les travaux portent sur l'aménagement d'une plate-forme de 40 places dont une ou deux pour les personnes à mobilité réduite ainsi que l'éclairage public et la signalisation. Un abribus permettra de protéger des intempéries les utilisateurs en attente d'un véhicule de covoiturage ou de transport en commun. Une borne de recharge électrique sera également réalisée et mise à disposition des utilisateurs du parking. Le financement de ces travaux est estimé à environ 120 000 € dont une participation de la société APRR à hauteur de 50 % et du contrat de Pays de 30 %. M. Michel BEULLARD précise que le terrain est mis à disposition par la société APRR et que l'entretien et les réparations sont à la charge de la communauté de communes du Jovinien. Une convention entre la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE et la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est nécessaire pour contractualisé ce projet.
Le Conseil Municipal (8 voix contre, 6 abstentions, 51 voix pour), approuve la convention d'occupation entre APRR et la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

6 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention entre CHARNY OREE DE PUISAYE, la commune de Sépeaux/St-Romain, la Communauté de Communes du Jovinien et APRR pour le fonctionnement du co-voiturage.

M. Michel BEULLARD expose que dans le cadre du projet d'un parking de covoiturage à la sortie du péage de l'autoroute A6, une convention doit être établie entre la société APRR, la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE, la commune de Sépeaux/St-Romain-le-Preux et la communauté de communes du Jovinien. Bien que l'emplacement soit situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien, la commune

nouvelle CHARNY OREE DE PUISAYE se présente comme pilote du projet. La Communauté de Communes du Jovinien, la commune nouvelle de Sépeaux St-Romain-le-Preux et la société APRR qui prennent part au projet, acceptent les dispositions d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette convention est en cours d'élaboration et a pour objectif de définir la participation de la société APRR et l'engagement de la communauté de communes du Jovinien pour l'entretien et remise en état de cet ouvrage.
Le Conseil Municipal (8 voix contre, 4 abstentions, 53 voix pour), approuve la convention d'occupation entre La Communauté de Communes du Jovinien, la commune nouvelle de Sépeaux St-Romain-le-Preux, APRR et la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE, autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

7 - Délibération aménagement foncier de Malicorne.

M. Daniel ROY présente le projet d'aménagement foncier de Malicorne en cours depuis 10 ans, qui consiste à délimiter un nouveau plan parcellaire, réaliste au sein du périmètre et à définir les travaux connexes destinés à permettre l'exploitation du nouveau parcellaire et notamment à apporter des modifications au réseau de voirie rural. M. le Maire présente à l'Assemblée les tableaux récapitulatifs des créations de chemins, modifications et des suppressions de chemins ainsi que le programme d'arrachage et de plantation de haies. Le montant de ces travaux s'élève à 82 500 € H.T., certains frais seront pris en charge par le Département.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de création, modification et de suppression de chemins ruraux, décide de conserver une portion de chemin rural dit « les Noues » tel que mentionné sur le plan.

8 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention pour l'aménagement de la voirie et de l'assainissement des eaux pluviales à Chevillon.

M. le Maire présente la convention d'assistance technique réalisée par l'ATD pour les travaux d'aménagement de la rue du Grand-Marchais à Chevillon. Cette convention définie la mission pour la réalisation d'ouvrage de voirie et d'assainissement des eaux pluviales. La mission de base est évaluée à 924 € H.T.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance technique et autorise le Maire à signer ladite convention.

9 - Délibération travaux de réhabilitation logement Villefranche.

M. le Maire expose que la commune déléguée de Villefranche souhaite entreprendre des travaux de rénovation des peintures et des sols du logement communal de la boulangerie. La commission des travaux a retenu un devis d'un montant de 11 774,60 € H.T. M. le Maire précise que le montant du loyer est d'environ 500 €/mois.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de rénovation du logement communal de Villefranche, accepte le devis d'un montant de 11 774,60 € H.T.

10 - Délibération vente terrain ZA Nord.

M. Le Maire fait part de la proposition de la société Concept Cars pour l'achat d'un terrain communal cadastré ZC 186, d'une superficie de 2 062 M² dans la Zone Artisanale Nord de Charny. Cette société souhaite agrandir son entreprise de carrosserie afin de créer une plate-forme pour la vente de véhicule d'occasion et propose la somme de 3 814,70 € pour cette acquisition.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du terrain cadastré ZC 186 à la société Concept Cars pour un montant de 3 814,70 €.

11 - Délibération vente chemin déclassé commune déléguée de Charny à la SARL Cocico.

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 19 avril 2016, le Conseil avait approuvé l'aliénation du chemin rural n° 9 (environ 56 mètres) de la route des Grenouilles à la parcelle cadastrée AD 9 et l'autre partie du chemin rural n° 9 (environ 213 mètres) situé entre la parcelle cadastrée AD 9 et le chemin rural n° 13 pour une superficie totale d'environ 2 572 M². La vente de cette partie de chemin a donc été proposée aux propriétaires riverains, au prix de 0,30 €/M². La SARL Cocico a présenté une requête pour l'acquisition de cette partie de chemin au prix mentionné.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de cette partie de chemin à la SARL Cocico au prix de 0,30 €/M².

12 - Délibération vente chemin déclassé commune déléguée de Charny à l'entreprise St-Gobain.

M. le Maire expose que l'entreprise St-Gobain s'est manifestée pour l'acquisition d'une partie du chemin rural d'une superficie d'environ 617 M² desservant le n° 7 et 9 de la rue du Moulin, bordant à l'est la parcelle cadastrée G 81 et à l'ouest la parcelle cadastrée G 294, toutes deux propriétés de la société St-Gobain Performance Plastics France et se terminant en limite de la parcelle cadastrée G 82 attenant à leur propriété, moyennant le prix de 0,30 €/M². Le Conseil demande qu'une réserve soit appliquée en raison de l'assainissement et du réseau existant sur ce chemin.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de cette partie de chemin à la société St-Gobain au prix de 0,30 €/M².

13 - Délibération suppression abattement taxe habitation.

M. le Maire informe les Conseillers sur la nécessité de procéder à la suppression des abattements relatifs à la taxe d'habitation des communes déléguées de Marchais-Beton, St-Denis-s/-Ouanne et Chevillon. Ces communes avaient déjà délibéré dans ce sens l'année dernière mais la DGFIP a oublié d'appliquer cette décision et sollicite la commune nouvelle pour approuver la suppression des abattements de ces communes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression des abattements de la taxe d'habitation.

14 - Délibération instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taxes.

M. le Maire propose à l'Assemblée le principe d'un lissage progressif des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâti (TFB) et de taxe foncière non bâti (TFNB) sur 3 ans. Ce dispositif permettra d'avoir des taux identiques sur le territoire de la commune nouvelle de CHARNY OREE DE PUISAYE d'ici 2020.
Le Conseil Municipal (1 voix contre, 64 voix pour), approuve le principe d'un lissage des taux sur une période de 3 ans.

15 - Délibération TEOM régime dérogatoire pour les communes.

M. le Maire soumet au Conseil le principe du régime dérogatoire pour la perception de la TEOM par la commune nouvelle en lieu et place du syndicat mixte dans l'attente de la création de la nouvelle communauté de communes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du syndicat mixte.

16 - Délibération location bail commercial.

M. le Maire présente une demande de location pour l'ouverture d'un commerce de vente de bijoux dans le local communal sis au 39, Grande-Rue à Charny. Cette location interviendrait sur la base d'un bail commercial de 9 années, révisable triennalement au prix de 260 € TTC par mois à compter du 1er juillet 2016.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature du bail commercial et autorise le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

17 - Délibération RODP France Télécom.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :
- 38,80 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 51,73 € par kilomètre et par artère en aérien ;
- 25,87 € par m^2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Le montant de cette redevance s'élève à 19 927,44 € pour le territoire de la commune nouvelle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette redevance.

18 - Délibération RODP ERDF.

M. le Maire donne connaissance du calcul la redevance pour l'occupation du domaine public par ERDF qui prend en compte le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition relative à la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

19 - Délibération fixation prix piscine.

M. le Maire présente à l'Assemblée les nouveaux tarifs de la piscine pour la saison 2016 qui présente une légère augmentation par rapport à l'année dernière sauf pour le Centre de Loisirs, à savoir :

		Tarifs 2015		**Proposition 2016**	
		Unitaire	Carte de 20	Unitaire	Carte de 20
Adulte		2,30 €	40,00 €	2,50 €	44,00 €
- 18 ans		1,20 €	20,00 €	1,40 €	22,00 €
Centre loisirs	Enfants	1,00 €		1,00 €	
	Accompagnants	2,30 €	40,00 €	2,50 €	44,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs.

20 - Délibération don pour le CCAS.

M. Le Maire expose que la commune déléguée de Fontenouilles a reçu un don de 30 € qui propose de le reverser au C.C.A.S.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'un don d'un montant de 30 € au budget du CCAS.

21 - Délibération versement subvention au CAUE.

M. le Maire propose d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2016. En tant que membre de l'association, la Commune peut profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Le montant de la cotisation est fixé pour 2016 à 0,15 € par habitant.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2016, accepte de payer la cotisation fixée à 0,15 € par habitant.

22 - Délibération modificative budget principal.

M. le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense d'investissement : 20/202 + 50 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2183 – 50 000 €
- Dépense d'investissement : 204/2041482 + 20 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2138 – 20 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

23 - Délibération modificative budget assainissement Charny.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe d'assainissement de Charny de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Recette d'investissement : 040/28158 + 1 €
- Recette d'investissement : 13/131 – 1 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

24 - Délibération modificative budget assainissement Grandchamp.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe d'assainissement de Grandchamp de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Recette d'investissement : 16/1641 + 100 000 €
- Recette d'investissement : 040/28158 – 100 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

25 - Délibération modificative budget Bâtiment Relais.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe Bâtiment Relais de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense de fonctionnement : 022/022 - 4 423 €
- Dépense de fonctionnement : 67/678 + 4 423 €
- Dépense de fonctionnement : 011/6042 + 3 000 €
- Dépense de fonctionnement : 65/6541 - 3 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2135 + 6 000 €
- Dépense d'investissement : 23/2313 - 6 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

26 - Délibération modificative budget Lotissement ZA Sud.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe Lotissement ZA Sud de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense de fonctionnement : 043/608 + 10 000 €
- Dépense de fonctionnement : 011/6015 - 10 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

27 - Délibération modificative budget Maison de la Santé.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de la Maison de la Santé de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Recette d'investissement : 13/13148 - 10 000 €
- Recette d'investissement : 21/2135 + 10 000 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

28 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention « Point Relais Caf »avec la CAF de l'Yonne.

M. le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la convention « Point Relais CAF » qui facilite l'accès aux informations et aux droits de la Branche Famille par la réalisation d'un accueil «Caf» au sein de la Maison de Services au Public. Une formation sera assurée aux agents pour assister et accompagner les usagers dans leurs démarches auprès de la CAF.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention Point Relais CAF et autorise le Maire à la signer.

29 - Délibération pour autoriser le Maire à créer/modifier des régies par arrêtés.

M. le Maire sollicite la délégation du Conseil Municipal pour modifier ou créer les régies dans l'intérêt de la Commune. Cette attribution faciliterait sa gestion courante et permettrait ainsi une parfaite continuité du service public.
Le Conseil (1 voix contre, 64 voix pour), décide de donner délégation au maire pour créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

30 - Délibération pour ester en justice litige à la requête d'un agent administratif.

M. le Maire informe du recours d'un agent auprès du Tribunal Administratif de Dijon qui conteste le montant d'une prime. Il sollicite donc l'accord du Conseil pour représenter la Collectivité devant cette juridiction.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice.

31 - Délibération pour ester en justice contre la société SCT.

M. le Maire propose d'engager une procédure à l'encontre de la société SCT afin d'abroger un contrat de téléphonie souscrit par la commune de Grandchamp. Cette société se disant mandaté par la société Orange proposait des tarifs intéressants mais n'a jamais respecté ses engagements en présentant des factures surfacturées et demandant des pénalités surévaluées pour la résiliation anticipée de ce contrat.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice pour cette affaire.

32 - Délibération demande de subvention pour la construction du document unique.

Dans le cadre de l'élaboration du Document Unique, M. Michel BEULLARD expose que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche. Cette proposition a été présentée au CHSCT qui a reçu l'avis favorable des 2 collèges.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

33 - Délibération modification du régime indemnitaire pour l'attribution de la prime de fin d'année.

M. Michel BEULLARD explique que la gestion des départs en retraite est difficile et propose la modification du régime indemnitaire pour la prime de fin d'année qui sera calculée au prorata du temps de présence. Cette proposition a été présentée au CT qui a reçu un avis défavorable des représentants du personnel au titre de la mobilité. M. Michel BEULLARD précise que l'année prochaine un nouveau régime indemnitaire devra être établi.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du régime indemnitaire.

34 - Délibération recrutement d'un contrat d'apprentissage.

M. BEULLARD propose un contrat d'apprentissage pour le service technique. Cette proposition a reçu l'avis favorable du CT sous réserve d'information complémentaire.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du recours au contrat d'apprentissage.

35 - Délibération création de deux postes contractuels saisonniers au service technique.

M. Michel BEULLARD informe l'Assemblée qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent en juillet et août 2016 d'agents techniques à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cette embauche permet de recruter un étudiant pour le mois de juillet et un autre pour le mois d'août pour procéder à l'entretien des espaces verts. Cette proposition a reçu l'avis favorable du CT.
Le Conseil Municipal (3 abstentions, 1 voix contre, 61 voix pour), décide de créer deux emplois non permanents d'agents techniques pour un accroissement saisonnier d'activité en juillet et août 2016.

36 - Délibération création et suppression de postes au pôle scolaire.

M. Michel BEULLARD a présenté aux Conseillers une proposition de création et de suppression de postes au pôle scolaire. En raison d'informations nouvelles M. Michel BEULLARD précise par l'intermédiaire de ce compte-rendu que les créations de poste n'ont pas encore été approuvées. Seules, deux suppressions de postes sont effectives en raison d'un départ en retraite au 1er mai 2016 d'un agent ASEM principal 1ère classe et d'un changement d'affectation d'un adjoint technique principal 2ème classe. Ces suppressions de postes ont reçu l'avis favorable du CT.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois pour les suppressions de postes.

37 Délibération stagiairisation d'un poste d'adjoint.

M. Michel BEULLARD fait part au Conseil Municipal de la décision avec la commission du personnel de la stagiairisation d'un agent adjoint technique territorial de 2ème classe. Le Conseil n'a pas à se prononcer pour cette décision qui appartient au Maire.

38 - Délibération extension des horaires périscolaires.

M. Michel BEULLARD présente l'extension des horaires de garderie qui commenceront à 7 h au lieu de 7 h 30 et se termineront à 19 h au lieu de 18 h 30 suite à une enquête réalisée auprès des familles. M. Bernard MALTHET demande si les crédits correspondants sont ouverts. M. le Maire demande le surcoût que représente cette extension d'horaire et souhaite une réévaluation envers les parents. M. Noël ARDUIN précise qu'il y a une possibilité de tarification mais tous les frais ne seront pas couverts entièrement. M. Michel BEULLARD explique que la personne qui fera l'ouverture le matin à 7 h ne fera pas la fermeture à 19 h.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'extension des horaires périscolaires.

39 – Maintien de la réunion en date du 19 juillet.

M. le Maire propose de remettre au calendrier la réunion en date du 19 juillet qui avait été annulée lors de la dernière séance. Il précise que des points importants seront à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la restitution pour la séance en date du 19 juillet 2016

Affaires diverses.

- M. Eric JUBLOT propose l'abrogation de tous les plans d'alignements en raison de leur ancienneté et du manque d'information sur les modifications apportées au fil des années.

- M. le Maire fait part de sa déception face au manque de médecins sur le territoire. Il rappelle que lors de la construction de la Maison de Santé, l'ARS demandait aux praticiens de se structurer en association. Ce dispositif leur permettait de bénéficier de financement pour un secrétariat commun à la Maison de Santé mais les praticiens ont refusé cette proposition. La conséquence de ce refus

nous conduit à ne pas être reconnus dans les zones en difficulté avec manque de médecins alors que les maisons de santé de Saint-Sauveur, Saint-Amand et Guyon accueillent de nouveaux praticiens et cela sans aucun coût pour la collectivité. Ces trois sites se sont structurés en association et ont suivi les préconisations de l'ARS.
Notre collectivité s'est engagée dans de nombreuses démarches sans résultats malgré l'insertion de plusieurs articles dans des revues spécialisées. A ce jour, le cabinet de recrutement que nous avons retenu a proposé des médecins roumains. L'un de ces médecins doit effectuer un stage à l'hôpital de Joigny et l'autre médecin qui est dentiste a demandé son inscription auprès de l'ordre des dentistes. M. le Maire assure avoir entrepris toutes les démarches nécessaires pour l'installation de nouveaux médecins sur la commune et regrette de ne pas avoir plus de moyens pour agir.

- M. Eric JUBLOT sollicite l'aide de bénévoles pour nettoyer les pollutions d'hydrocarbures survenues suite aux inondations du mois de mai. Ces pollutions ne sont pas prises en charge par les assurances et environ 200 bénévoles seraient nécessaires un week-end pour réaliser le nettoyage d'une quarantaine de maisons.

- Mme Claudine BERNIER de la commission école annonce un projet de création d'une nouvelle école. M. Michel BEULLARD présente une synthèse du travail effectué et précise que le RPI sud composé de trois écoles présentent beaucoup de soucis et d'inconvénients, l'idée est de créer un seul RPI. M. Bernard MOISSETTE expose un projet de financement sur 20 ans. Une étude pour l'élaboration de ce projet s'avère nécessaire et M. le Maire propose de se rapprocher du CAUE.

- M. Le Maire donne des précisions concernant une réunion qui s'est déroulée à Fontenoy pour la signature d'un contrat d'objectif pour le territoire de la Puisaye-Forterre qui est totalement orienté sur la transition énergétique.

- M. GERARDIN demande des informations sur l'enfouissement des réseaux du Cedec. M. le Maire explique qu'il n'y a qu'une seule entreprise pour répondre au marché ce qui est contraire à la législation des marchés publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Le Maire,

Michel COURTOIS

Commune Charny Orée de Puisaye (Yonne)

Le Secrétaire,

Bernard MOISSETTE